

BONDUELLE

Société en commandite par actions au capital de 56 491 956,50 €.

Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.

447 250 044 R.C.S. Dunkerque

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 DECEMBRE 2018

Villeneuve d'Ascq, le 16 Novembre 2018

Communiqué

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Jeudi 6 décembre 2018 à 17H00 au siège administratif de la Société, sis : Rue Nicolas Appert à VILLENEUVE D'ASCQ.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au BALO du 29.10.2018 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales – La Voix du Nord - le 19.11.2018. Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont en ligne et téléchargeables sur le site internet de la Société <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html>.

Conformément à l'article R. 225-89 du Code de Commerce, il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège administratif de la Société, sis : rue Nicolas Appert, BP 30173 – 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex à compter de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée, soit le 19.11.2018.

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de Commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.